L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 14 FEVRIER.

FEUILLETON.

LA LOI DE LYNCH.

Par Augustin Chevalier.

III—Suite.

Ces horreurs, je me hâte de le dire, il ne serait point équitable de ne les imputer qu'aux Américains; nous devons, nous Anglais, en accepter notre bonne part, non moins que toute cette population de mineurs qu'une vie aventureuse, de longs et rudes travaux, le besoin de distractions, fût-ce la plus sanglante, et une moralité assez douteuse ne prédisposaient guère à la pitié.

Ajouterai-je maintenant que, familiarisé moi-même avec la mort sous toutes ses faces, je n'appréhendais ni les rançons du pionnier ou du mineur, à qui je ne prêtais des fonds que sur garantie et à un taux très élevé, ni le ressentiment de l'ouvrier paresseux, que je biffais net sur la liste de mes clients quand il s'endettait ou que son patron n'était pas content de lui, ni les éclaboussures de tous les coups de revolver que les joueurs et les buveurs s'envoyaient entre eux dans ma taverne? Je n'avais qu'une idée fixe: m'enrichir. A ce métier, le cœur se bronze vite, l'esprit acquiert une lucidité extraordinaire. Lancé à toute vapeur sur le chemin de la fortune, faiblir ou gauchir, c'est dérailler, c'est s'exposer, comme un sot ou un fou, à quelque ridicule catastrophe.

Je spéculais sur tout: sur la conversion des métaux en monnaies et sur le change de ces monnaies, sur la hausse ou la baisse des valeurs, sur les constructions, sur les défrichements, sur la vanité des comédiens dont les friperies ne répondaient pas au talent que leur attribuait l'indulgence du public, car nous avions un théâtre à Sonora-City; sur le prix de plus en plus exagéré des denrées: ordent l'abondance sur un point ou la disette sur un autre, et prêt à en accaparer le monopole, si deux incendies aussi violents que celui de San Francisco n'avaient entièrement rasé la ville, de 1853 à 1854, ainsi que Chinese-Camp, Colombia et James-Town. Mais à cette époque j'avais refait mon capital, réalisé pour les deux tiers en excellent papier sur Londres et placé chez mon oncle Lewis Slough. Je lui avais demandé le secret: il m'a scrupuleusement tenu parole, puisque vous ignoriez même si j'étais encore en vie. Ne l'en blâmez pas. Ma première visite, a été chez lui je l'avoue, pour l'en remercier.

Aux incendies avaient succédé le typhus et la famine. Les mineurs s'étaient dispersés. Peu ou point de travail dans les placers. M'entêter contre une situation difficile, c'eût été perdre mon temps. Je commençai par enrôler à mon service le capitaine d'une de ces compagnies d'Indiens nomades à qui on peut se fier quand on les traite bien. Ils vivent au hasard, de fruits et de légumes, de chasse ou de pêche, vont à peu près nus et se fabriquent des dieux en terre cuite. Puis je chargeai sur quatre mules une portion de marchandises que j'avais sauvées des flammes, et me dirigeai vers la Basse-Californie, qu'on désigne plus communément sous l'expression de Péninsule. J'avais à franchir plus de quatre cent trente lieues d'Angleterre avant d'atteindre La Paz, qui en est le port principal, célèbre par la pêche des perles et les mines d'or de San Antonio. La route ne fut pas d'abord trop pénible, car à une distance de six à huit lieues l'une de l'autre on rencontrait, pour s'y arrêter, quelque vaste ferme dont le propriétaire ou le majordome vous accordait l'hospitalité la plus bienveillante et la plus large. Je me souviens qu'à celle de la Grulla plusieurs domestiques des deux sexes étaient de sang mêlé. Les gens de mon escorte se reconnurent, avec une sorte d'orgueil nuancé de répulsion et de dédain, aux traits les plus caractéristiques de leur race: rareté de la barbe, teint olivâtre, front étroit, beaux yeux pleins de vivacité, cheveux noirs, longs et touffus, mais gros et sans souplesse, taille élégante et richesse régulière des formes. Le nègre en effet envié, mais accepte la supériorité du blanc; l'irréductible Indien s'y croit même pas. On a pu l'exterminer, non le persuader, ni le parquer dans la servitude. Les femmes, à qui j'avais distribué des étoffes et des colifichets contenus dans mes ballots, vinrent m'apporter, avant les rafraîchissements, de l'eau tiède pour me laver elles-mêmes les pieds. J'ai ouï dire que c'était aussi l'usage aux états du Sud de l'Union américaine, dans ces domaines immenses où l'opulence créée par la culture du coton a fait surgir du sol, comme en Europe la conquête, une nouvelle féodalité. Le propriétaire accueille le marchand qui passe avec tout le faste déployé au moyen-âge, et une négresse nettoie dans un bassin la poussière des pieds du voyageur.

Bientôt cependant la fatigue finit par me gagner. Je souffrais beaucoup de cette chaleur étouffante, à laquelle on rapporte l'étymologie latine du nom de Californie: *calida fornax*, ardente fournaise. Je résistais autant que possible à mon accablement pour noter en chemin les observations que me fournissait l'aspect général du pays. Il me parut presque partout aride et pauvre, et dépourvu d'habitants. Très peu de forêts, moins encore de sources et de cours d'eau. Ce sont pourtant des terres neuves, où l'on pourrait rendre meubles aisément; j'y ai remarqué de superbes plantations de blé et de maïs. La plupart des arbres fruitiers de l'Europe ont été plantés par des missionnaires français ou espagnols, la vigne surtout a prospéré; on lui doit les deux vins généreux de Muléjé et de San Ignacio. Le chêne, le saule, le peuplier, le platane, sont indigènes, ainsi que le palmier, le pin et le sapin. Je ne citerai donc comme curiosité que le mesquite à fruit en forme de haricot, dont le bois est très utile en menuiserie, et le maguel, sur la fleur duquel on récolte du miel, tandis que le pied donne une très bonne eau-de-vie appelée *mescal*. En résumé, la superficie totale de la Péninsule n'est guère au-dessous de six mille lieues. Eh bien! à l'époque où je la visitai, sur dix à douze mille Indiens nomades, le chiffre de la population blanche ou métisse ne s'élevait pas à plus de huit mille âmes. Le manque d'eau, les entraves apportées à l'agriculture, au commerce, à l'industrie par le despotisme des fonctionnaires, par l'avidité insatiable et les barbares représailles de tous les compétiteurs politiques qui se disputent le pouvoir, ont fait du nord un vrai désert. L'eau, moins rare au sud, où elle se déverse du haut des montagnes, l'exploitation des mines d'or, la pêche des perles sur la côte, la chasse de la loutre et du loup de mer, la sécurité plus ou moins réelle qui résulte toujours du voisinage d'un centre de gouvernement, y ont fait refluer la population en rendant les relations plus nombreuses, plus commodes, l'existence relativement plus tolérable.

Tels sont les motifs qui m'avaient conduit au port de La Paz. J'y fixai ma résidence et ne tardai point à m'y lier d'affaires avec le fils aîné d'un négociant anglais de Mexico, très entreprenant, qui avait deux comptoirs, l'un à Mazatlan, l'autre à Guaymas, les deux ports et marchés d'approvisionnement les plus considérables, soit pour toutes les villes de l'Etat de Sinaloa, soit pour l'intérieur de la Sonora. Ce jeune homme, instruit, intelligent et probe, à qui son père avait confié la direction de ces deux comptoirs, revenait d'un voyage à San Francisco, accompagné, comme moi, d'une troupe d'Indiens dont il soudoyait le capitaine. C'étaient des Apaches d'une tribu errante dans la Sonora, et en les armant de fusils il avait eu l'art de leur persuader qu'un habit de toile relèverait bien mieux leur tournure martiale qu'un chiffon de ceinture en cuir. Je vous l'adresse d'en faire autant aux miens, malgré leur répugnance. Le gouverneur de La Paz n'en eut pour moi que plus de déférence, en sorte qu'il me fut possible de pousser très loin et avec profit mes excursions autour de la ville.

James Lee (c'était le nom de ce jeune homme) m'apprit que depuis l'incendie de 1851, rebâti en pierres ou en briques, San-Francisco acquérait de jour en jour plus d'animation, plus d'importance, et que sous peu, grâce à l'importance des capitaux qu'y faisaient circuler le commerce et la culture, ce serait une des villes les plus belles et les plus florissantes de l'Union américaine. Malgré son amabilité, sa gaîté habituelle, j'avais remarqué plus d'une fois que le front de James se voilait tout à coup d'un nuage de mélancolie; mais n'ayant qu'à me féliciter de l'agrément et de la sûreté de nos rapports, j'hésitais à l'interroger, dans la crainte de me heurter maladroitement à quelqu'une de ces cordes sensibles qu'on ne saurait manier avec trop de précaution et de délicatesse.

Nous touchions au mois de septembre 1854, et, suffisamment renseigné par lui sur le trafic des perles, de la poudre d'or et des peaux de loutre et de loup de mer, sur celui des fruits délicieux du Mexique que l'on consomme dans le pays, tels que la banane par exemple, la sapotille et la granadita, ainsi que de tous les petits meubles charmants fabriqués avec l'ébène, le cèdre, le mesquite à gomme, le bois de fer, le noyer jaune et le poivrier rouge, je me voyais en train de déguerpir très prochainement les fonds que j'avais conservés entre les mains, lorsque James Lee, qui s'en était retourné à Mazatlan, mais qui ne faisait qu'aller et venir d'un des ports à l'autre du Mexique, de la Sonora, du Sinaloa et de la Péninsule, revint me visiter à la Paz.

—Voulez-vous bien, me dit-il, en étalant un paquet de vieilles gazettes sur ma table, lire ces deux articles du *Morning Post* et du *Daily-News*, que j'ai marqués d'une croix?

J'ouvris les deux journaux. C'était, à la date du 5 janvier 1854, l'annonce du mariage de miss Mary Ethelréda, fille du très honorable sir John Rose, avec son cousin lord Mordaunt, fils aîné de lord Tandol, deuxième baron de Glass-Lyn.

Depuis longtemps je n'avais jeté les yeux sur aucune de nos feuilles publiques, ou plutôt je ne les lisais qu'à la manière expéditive et personnelle des Anglais, dont l'habitude est de courir droit à la partie qui les intéresse et de négliger le reste. Je n'avais eu entre ou de Londres au mois d'octobre 1853, qu'une seule lettre très courte de Lewis Slough, dans laquelle il m'accusait réception des fonds que je lui avais envoyés.

—Votre nom est Rose, ajoute James, appartiendriez-vous à la même famille que sir John et lord Tandol?

—Vous n'ignorez pas, répondis-je tranquillement, car je tenais à garder l'incognito, que le nom de Rose est aussi répandu en Angleterre que celui de Lee, de Smith, d'Young, de Church ou de Chamber.

C'était dinder la question. Il en fut frappé, et me dit d'une voix [illegible]

—Vous avez [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] à San-Francisco en 1851. [illegible] [illegible] le grand incendie [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] à l'exécution de la loi de Lynch, ne vous souvient-il pas qu'il en était un du nom de Lee?

—Je ne l'ai point oublié, répliquai-je; celui-là se défendit avec beaucoup de sang-froid et mourut avec beaucoup de courage. J'avais tâché de le sauver; j'étais convaincu de son innocence.

—Y croyez-vous encore?

—Plus que jamais.

—Merci! C'était mon frère aîné, dit James en me tendant la main.

Je la pressai dans la mienne. Il était fort pâle, fort ému. Je le priai de s'asseoir. Il continua:

—Auriez-vous, à la même époque, connu un certain Rob Yeo, qui fut un des plus ardents entre ces victimes?

—Pour mon malheur! m'écriai-je.

En effet, c'était le nom de l'ami dont j'avais tant à me plaindre.

—Ne pensez-vous point que ce soit lui qui avait aposté deux assassins contre un voyageur de votre nom, sur le chemin de Stockton à Sonora City?

—Je n'en ai jamais douté. Ce voyageur, c'est moi.

—Eh bien! ces deux hommes ont parlé, le jour où, s'étant enfui d'abord à Baltimore, puis au Texas, Rob Yeo, qui les avait fait dépenser contre mon frère, leur a brusquement coupé leur subside. Son nom ne serait même pas celui qu'il prétend, qu'un nom d'emprunt, et plusieurs personnes le supposent réfugié aujourd'hui en Angleterre. Le long séjour que j'ai récemment fait à San-Francisco n'avait d'autre but que d'y rechercher, d'y rassembler tous les indices, toutes les circonstances propres à dissiper jusqu'au dernier doute qu'on pourrait garder encore sur la parfaite honorabilité d'Arthur Lee. Il faut que la lumière éclate, que son innocence soit démontrée, sa mémoire réhabilitée. J'ai déjà la preuve qu'on lui avait soustrait un portefeuille renfermant pour quatre mille livres sterling de traites sur la maison Storck et Cie, de Baltimore, passées à l'ordre du banquier David Scroop, de San-Francisco, et de son agent Edmund Hunt. Elles nous ont été retournées à Guaymas; la signature de mon frère Arthur était contrefaite, et je n'ai point tardé à m'assurer que ce Hunt n'est autre que Rob Yeo. Les deux assassins de Rob l'accusent en outre d'avoir fait dénoncer Arthur Lee comme incendiaire que pour n'être point obligé de restituer l'argent qu'il lui avait volé au jeu.

L'intention de mon père n'est nullement de poursuivre les juges qui ont condamné son fils. Ils se sont trompés, mais ils étaient ou ont pu être de bonne foi. Toute la procédure entamée ne roule donc que sur les trois crimes de faux, de meurtre et d'incendie à la charge d'Yeo. Mon père et moi ne sommes sujets américains. Je repars ce soir pour San Francisco, et de là en Angleterre où se trouve notre véritable juridiction; j'y ramènerai sous caution les deux complices du misérable. Je l'y découvrirai, en quelque lieu, sous quelque nom qu'il se cache. Je porterai, s'il le faut, notre plainte jusqu'au banc de la reine. Mon père a résolu d'engager toute sa fortune dans ce procès.

James, à ces mots, se leva pour sortir. Je le suivis dehors et je lui dis:

—Vous êtes dans le commerce, vous savez combien une brusque liquidation offre souvent de difficultés et de mécomptes. Je ne vous demande que quinze jours; dans quinze jours, je serai à San Francisco. Je vous aiderai dans vos démarches. Je suis intéressé, autant que vous, je le jure, à pénétrer le fond de cet abîme d'iniquités.

(*La continuer*)

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le porte est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix d'abonnement.

Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit:

Par exemple, lorsque l'alarme est donné par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après, elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 45, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 5 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 45.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Nouvelles.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 22.
16 Compagnie Lafayette No. .
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 12.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Pré
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Ch
42 Case à pompe No. 20, rue Thalie.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
49 Coin Constance et Erato.
51 Coin Camp et St-Joseph.
52 Case à pompe No 13, rue Calliope.
53 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
63 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magasins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas
*81 Coin Canal et Camp.
82 Case pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 12.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rochebleve.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pélican H. & L. No 4, rue du Bassin
151 Canal et Robertson, Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hôpital et Dauphine.
217 Case à pompe No 18, rue Dumaine.
Coin Tremé et Esplanade [illegible]
[illegible] Coin Remparts et Barracks.
[illegible] Marché Tremé et Prieur de [illegible]
[illegible] Case à pompe No 21, rue Claiborne.
[illegible] Coin Chemin du Bayou et Claiborne
241 Case à pompe No 8, Chemin du Bayou.
[illegible] Coin St-Anne et Miro.
[illegible] Sears's Factory, Français et Broad
[illegible] Case Hook & Ladder No 3.
[illegible] Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
[illegible] Case à pompe No 3, rue Victoire.
[illegible] Station de police, rue Champs-Elysées.
[illegible] Coin Bagatelle et Esplanade.
[illegible] Coin Bons Enfants et St-Antoine.
[illegible] Coin Bons Enfants et Champs-Elysées.
[illegible] Coin Claiborne et St-Bernard.
[illegible] Coin Laharpe et White, R. R. Dépôt.
[illegible] Coin Amour et Bagatelle.
*[illegible] Coin Pobie et Urquhart.
*[illegible] Coin Mandeville et Claiborne.
*[illegible] Coton Press et Levée.
[illegible] Marché Washington.
*[illegible] Coin Chound et Remparts.
*[illegible] Case à pompe No [illegible], Grande Hommes
*[illegible] Coin Dauphine et Indépendance.
*[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] des Etats-Unis.
*[illegible] Coin Barracks et Dauphine.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS; LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

[illegible]

LOUIS DE BEBIAN, Agent. [illegible]

Pour New-York directement.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants: KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, CORTES.

Le steamer HUDSON, E. V. Gager, commandant, partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Jeudi 15 Fev. à 8 h. A. M.

[illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

ARRANGEMENT D'HIVER

[illegible] Mandeville et la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington. Le beau steamer CAMELIA.

[illegible]

A. K. MILLER & Co. [illegible]

C. M. SORIA. [illegible]

[illegible]

W. B. BROCKETT, agent. Au No 22 de la rue des Magasins.

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandrie, les Rapides, Cotile, Barbin et tous les autres ports intermédiaires de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur NEW EARL ABLE, Capitaine R. SINNOT.

[illegible] GEO. C. HAMILTON, [illegible] ADAMS & WOLF, No. 21 du Commercial Place.

OPELOUSAS.

Paquebot hebdomadaire et indépendant [illegible]

[illegible] KITE & CARLIN, No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, MERCREDI, 31 janvier, à 5 heures P. M. Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmesport, Churchville et [illegible] Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur SENTRA, [illegible] Capitaine M. Brand, commis T. Jobin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 31 de la rue Gravier.

P. S.—Le Bertha donne des connaissances pour Bayou Bœuf. 21 janvier

[illegible] ST. JOHN, F. BERGERON, Capitaine, J. C. BERGERON, Commis. [illegible] E. G. MELANCON, No de 22 rue Bienville.

[illegible] HENRY TETE, Capitaine Joe Aucoin, P. A. Chariot, commis [illegible] J. M. LANDRY ou R. RIVET, 105 rue Decatur, [illegible]

BAYOU LAFOURCHE.

Paquebot du Bayou Lafourche et de la Côte. Deux fois par semaine. Le bateau à vapeur, TRENTON, (En remplacement du "Stella Block"), Capitaine U. D. Terrebonne, Commis Gabe Block, et E. Le Blanc. Part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.; il y reviendra tous les JEUDIS et les LUNDIS matin. Pour fret ou passage, s'adresser à HILL & CARLIN, No 4 rue Tchoupitoulas ou à TERREBONNE & SALOMON, agents, 72 Decatur, entre Conti et Bienville.

Paquebot régulier, trois fois par semaine—voyageant le jour.

De la Nouvelle-Orléans à l'habitation Ben Tureaud, paroisse Ascension—Le steamer EVA; capitaine Louis Rosaen—commis: Norbert Rasom et Hano, partira de la Nouvelle-Orléans, les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS à 12 heures du matin. A son retour, il partira les MARDIS, JEUDIS et DIMANCHES. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Compagnie d'Assurance du PEUPLE —DE LA— Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 5, RUE ST-PIERRE.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de Charte, la Compagnie publie l'état suivant: Primes reçues l'année expirée le 30 juin 1876. [illegible]

[illegible]

B. M. DAVIS, Président. [illegible] A. GRANGER, Secrétaire.

Notice to Tax Payers.

[illegible]

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, TOUCHANT AUSSI A LA HAVANE.

[illegible]

PRIX DU PASSAGE: [illegible]

Ed. F. STOCKMEYER & Co., Agents.

Passage pour l'Europe.

[illegible]

WHITE STAR LINE. [illegible]

ALLAN LINE. [illegible]

A. K. MILLER & Co. [illegible]

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

[illegible] G. E. PAYNE, Surintendant.

[redacted]

Grand chemin de fer de la Nlle. Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.) A partir de lundi, 27 novembre les trains partiront et arriveront comme ci-après:

DEPARTS.	ARRIVEES.
Malle........ 5 30 P. M.	Malle........ 11 05 A. M.
Accommodation .... 4 50 P. M.	Accommodation .... 9 25 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST. LOUIS, CHICAGO, LOUISVILLE ET CINCINNATI.

[illegible]

A. D. SHELDON, Agent. E. D. FROST, Directeur-Général.

[redacted]

New Orleans, St-Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope-street Depot.)

On an after Monday Nov. 27 1876, trains depart and arrive as follows:

DEPART.	ARRIVE.
Mail........ 5.30 P. M.	Mail........ 11.05 A. M.
Accommodation ..... 4.50 P. M.	Accom. .... 9.25 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, LOUISVILLE AND CINCINNATI.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities. Accommodation train as far as McComb City.

Tickets for sale and information given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel. A. D. SHELDON, Agent. E. D. FROST, General Manager.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

[redacted]

LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, L'NORD ET L'OUEST, Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis. ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U.

[illegible]

J. W. COLEMAN, Agent des billets. A. D. ROBINSON, Surintendant.

New Orleans & Mobile Rail-Road. MOBILE LINE.

[redacted]

THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST, Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via St-LOUIS.

CARRYING THE U. S. MAIL.

Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows:

[illegible]

J. W. COLEMAN, Ticket Agent. A. D. ROBINSON, Supt.

[redacted]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

[illegible]

Banque Nationale de l'Union, A LA NOUVELLE-ORLEANS

[illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

PAUL FOURCHY. [illegible] G. W. NOTT, Secrétaire.

JAMES FAHEY, notaire public.

(DIRECTEURS.)

P. MASPERO,	ED. TOBY,
D. FATJO	P. FOURCHY,
S. E. KELLY	M. W. SMITH,
CHAS. LAFITTE	J. J. FERNANDEZ,
D. A. CHAFFRAIX	J. M. ALLEN.

Crescent Mutual Insurance Company.

[illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

DIX-NEUVIEME ETAT [illegible]

[illegible] A. CHIAPELLA, Président. J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ASSURANCES.

Mechanics' and Traders' Insurance Company,

[illegible]

LLOYD R. COLEMAN. [illegible] JAMES A. WHITE, Secrétaire. [illegible] EDGAR GRIMA, Notaire public.

Commercial Insurance Company of New-Orleans.

DIXIEME ETAT ANNUEL.

[illegible]

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

[illegible]

Hibernia Insurance Company.

[illegible]

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL —DE— Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

[illegible]

OFFICIERS: AUG. SALAUN, président. EMIL FLORANCE, vice-président. A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier. EUGENE F. GARCIA. P. G. KORNBECK. [illegible] PAUL BLANC, J. E. CASSARD, J. T. WINNEMORE, GEO. E. FORSTALL, I. OSCULLO.

New Orleans Credit Fonciere Association.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

[illegible]

J. A. FERNANDEZ, Président. A. SARAZIN, Secrétaire. [illegible]

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

[illegible]

RAPPORT ANNUEL DE LA Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

[illegible]

THE NEW ORLEANS BEE

[illegible]

For New York direct.

[illegible] HUDSON. [illegible] ALFRED MOULTON, 41 Carondelet Street.

Annual Statement of the New-Orleans Insurance Company,

[illegible]

W. A. BELL, H. GALLY, [illegible] J. W. HINCKS, Secretary. [illegible] JOHN E. LANDRY. [illegible] J. W. HINCKS, Secretary.

DIRECTORS: [illegible]

STATE NATIONAL BANK

[illegible]

Louisiana Savings Bank & Safe Deposit Company of New Orleans, La.

[illegible]

Mutual National Bank.

[illegible]

JOHN J. HARDEN, Président. A. W. BOSWORTH, Vice-président.

ASSURANCES.

Merchants' Mutual Insurance Company

[illegible]

PAUL FOURCHY, President. [illegible] JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.

P. MASPERO,	ED. TOBY,
D. FATJO,	P. FOURCHY,
S. E. KELLY,	M. W. SMITH,
CHAS LAFITTE,	J. J. FERNANDEZ,
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN.

[illegible] MUTUAL INSURANCE COMPANY. [illegible]

[illegible] THOMAS A. ADAMS, President. [illegible] WM. H. HOLMES. [illegible]

Factors' and Traders' Insurance Company.

[illegible]

[illegible] WM. A. PALFREY, président. [illegible]